



CARTOGRAPHIER LES STRUCTURES D'ACCÈS AU DROIT ET A LA JUSTICE

Appel à projet d'étude

CARTOGRAPHIER LES STRUCTURES D'ACCÈS AU DROIT ET A LA JUSTICE

Objectif : Penser la faisabilité d'un appareil cartographique numérique dans lequel naviguer, autorisant les mises à jour faciles, qui rende compte de la réalité des structures d'accès au droit et à la justice sur le territoire au regard des caractéristiques socio-économiques des bassins de population correspondants. Construire une cartographie évolutive de ces différents types de lieux d'accès, permettant à terme une analyse croisée des différentes données disponibles, pour expertiser les besoins de point d'accès au droit ou à la justice.

A terme, le référentiel cartographique construit par l'équipe retenue pourrait être disponible en accès libre.

Contexte. Le constat est fait d'une politique de l'accès au droit et à la justice très liée aux initiatives et opportunités locales dont la cohérence d'ensemble assurée par l'Etat n'est pas toujours lisible. Les projets des élus, tantôt en demande et tantôt en résistance, peuvent produire un modèle d'organisation et de gouvernance qui contribue largement à l'hétérogénéité des services proposés, auxquelles il faut ajouter les politiques propres à chaque profession.

La récente labellisation "point-justice" (au nombre de 2080) assure désormais une cohérence pour le public (simplification) à travers une communication ordonnée, mais les services et structures qui délivrent de l'accès au droit et assurent l'accès à la justice demeurent très hétérogènes (tant sur le type et le nombre de services fournis).

Les formules finissent par être très différentes d'un territoire à l'autre et selon les époques où elles ont été portées. Par ailleurs, les besoins d'accès au droit doivent être appréciés au regard des propositions institutionnelles portées ou à créer. Il faut donc réfléchir aux conditions et modalités de création d'un outil d'objectivation.

Le projet suppose :

- De préciser d'emblée, et peut-être de séparer les deux dimensions : accès au droit d'une part, et accès à la justice d'autre part (objectifs, méthodes et acteurs différents).

- D'identifier les données disponibles injectables dans un dispositif cartographique, sous réserve de leur état (ponctuelles ou récurrentes, nationales ou locales, thématiques ou générales) et d'en assurer la collecte.
- D'identifier les informations manquantes qui seraient utiles, pour partir à leur recherche ou réfléchir à un dispositif de récolte *ad hoc*.

Modalités de soumission

Les réponses à cet appel à projet d'étude sont attendues pour le 15 octobre 2024 au plus tard. Est attendue une note exposant les compétences de l'équipe candidate pour réaliser cette étude, accompagnée d'un projet de budget et d'un calendrier prévisionnel (budget maximum : 20 000 euros).

Format

Le livrable sera constitué de la carte dynamique qui aura été créée, accompagnée d'un rapport reprenant les différentes étapes de son élaboration et contenant les informations nécessaires pour permettre des développements ultérieurs de l'outil. Ce rapport devra comprendre un résumé, un sommaire, une bibliographie et éventuellement des annexes.

Les chercheurs et chercheuses restent propriétaires des résultats et de toutes les connaissances qui pourront être obtenus dans le cadre de cette étude mais concèdent un droit d'utilisation sans limite sur ces résultats au profit de l'IERDJ.

Accès aux données disponibles

La réalisation de l'étude sera favorisée par l'équipe de l'IERDJ, en lien avec le service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes du ministère de la Justice (SADJAV) qui faciliteront l'accès aux données déjà disponibles.

Calendrier

Date de réception des candidatures : 15 octobre 2024

Durée de l'étude : 12 mois maximum

Date de début de la recherche : dès la signature de la convention et au plus tard en janvier 2025

De premiers résultats seront attendus à mi-parcours et feront l'objet d'une présentation orale au comité d'accompagnement qui sera constitué. Il comprendra un représentant du Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes (SADJAV), un chercheur ou enseignant-chercheur extérieur et un membre de l'IERDJ.